

# CHARTRE ETHIQUE ET CONFORMITÉ



## **OBJECTIF**

La présente Charte définit les valeurs, les principes et les règles qui soutiennent l'action de l'Association Petits Princes.

Cette dernière s'engageant à exercer ses activités dans le strict respect des règles déontologiques, des lois et règlements en vigueur.

## **VALEURS**

### **INTÉGRITÉ**

L'intégrité, l'éthique, l'honnêteté et la transparence sont les fondements de toutes les décisions et pratiques sur lesquelles l'Association Petits Princes s'appuie pour préserver son image, sa réputation et celle de ses parties prenantes.

### **ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

L'Association Petits Princes veille à ce que l'égalité des chances et le traitement équitable de ses collaborateurs, bénévoles et administrateurs, indépendamment de leur origine, sexe, âge, orientation sexuelle, handicap et de leurs opinions politiques ou religieuses, soient respectés.

### **ENGAGEMENT COLLECTIF**

Les salariés, bénévoles et administrateurs contribuent tous collectivement au développement et au rayonnement de l'Association Petits Princes, notamment, grâce à leur engagement, leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe.

## **EXIGENCE PROFESSIONNALISME**

**ET**

L'exigence que l'Association Petits Princes a envers elle-même, ses collaborateurs, ses bénévoles, ses administrateurs et ses partenaires lui impose de constamment être rigoureuse dans ses choix, de délivrer un travail soigné, d'avoir la capacité de se remettre en question et de s'adapter aux nouveaux enjeux auxquels elle fait face.

## **DESTINATAIRES DE LA CHARTÉ**

Cette Charte est un guide des engagements pris par l'Association Petits Princes pour quiconque est ou souhaiterait être en relation avec cette dernière.

## ENGAGEMENTS

### LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME, LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Dans le cadre de sa mission, l'Association Petits Princes applique une politique de tolérance zéro à l'égard des activités illégales, criminelles et contraires à l'éthique.

A cet égard, cette dernière s'est dotée d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la fraude (interne et externe) et la corruption (active et passive).

Ce dispositif de lutte comprend un engagement fort de l'instance dirigeante, une connaissance des risques inhérents à l'activité de l'Association Petits Princes, une sensibilisation des salariés, bénévoles et administrateurs, ainsi que la mise en place de procédures tendant à prévenir et détecter ces activités répréhensibles. A noter que ce dispositif est adapté à la taille de l'Association Petits Princes et des moyens dont elle dispose.

### AVANTAGES, CADEAUX ET INVITATIONS

Chaque collaborateur, bénévole et administrateur de l'Association Petits Princes s'interdit d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une invitation, quel que soit sa forme, qui :

- Pourrait exercer une influence sur une prise de décision ou être perçu comme tel par l'offreur ou le bénéficiaire ;

- Serait fait en violation de la loi, de la réglementation ou de la politique interne des cadeaux.

Cependant, les cadeaux ou invitations d'une valeur raisonnable sont acceptables dès lors qu'ils ne peuvent influencer de manière induite une décision ou une relation commerciale ou professionnelle.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin de garantir l'impartialité de ses décisions, l'Association Petits Princes évite les situations dans lesquelles ses intérêts propres entreraient en contradiction avec ceux de ses administrateurs.

En effet, ces derniers peuvent détenir des mandats ou exercer des activités rémunérées en dehors de l'Association Petits Princes. Ainsi, en vue de s'assurer que ces activités sont compatibles avec leurs missions au sein de l'Association Petits Princes, les administrateurs doivent porter à la connaissance de l'organe de direction toute situation de conflit d'intérêt potentielle ou avérée.

Par ailleurs, afin de mettre en concurrence ses potentiels futurs prestataires, l'Association Petits Princes recourt à une procédure d'appel d'offres ou de mise en concurrence simplifiée. D'une manière générale, cette dernière impose également à ses salariés réalisant des achats de prestation de services ou de matériel d'agir avec intégrité et loyauté dans leur sélection des fournisseurs mais également d'être attentifs aux situations dans lesquelles l'objectivité de leurs actions ou décisions professionnelles pourrait être remise en cause ou contestée.

Dans cette continuité, elle veille également à ce que la mise en place et le maintien de ses relations avec ses fournisseurs ne soient

pas conditionnés à la réalisation de don ou à l'apport de soutien matériel.

### **MÉCÉNAT/PARRAINAGE**

Bien que l'Association Petits Princes élargisse ses sources de financement en ayant recours au mécénat, voire au parrainage, elle procède néanmoins à une sélection rigoureuse de ses partenaires. A ce titre, elle s'assure, notamment, que l'objet social et les valeurs de l'entreprise mécène ou partenaire sont alignés avec les siennes et ne présentent pas de conflit d'intérêt. Enfin, l'Association Petits Princes veille à ce que le mécénat ou le partenariat envisagé respecte les lois et règlements en vigueur.

### **PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, DU SECRET MÉDICAL ET DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL**

L'Association Petits Princes veille à ce que le respect de la confidentialité soit un principe respecté par tous les salariés, bénévoles et administrateurs.

A ce titre, elle encadre la circulation des informations confidentielles et met un point d'orgue à veiller au respect du secret médical.

L'Association Petits Princes veille également au respect de la vie privée de quiconque est ou souhaiterait être en relation avec elle en s'assurant que leurs données personnelles soient collectées et traitées de manière licite, loyale et transparente, pour une finalité déclarée et de façon proportionnée au but poursuivi.

### **RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES**

L'Association Petits Princes accorde une vigilance accrue à la sécurité et au bien-être de ses salariés et bénévoles.

D'une part, elle assure des conditions de travail respectueuses de la santé et de la sécurité de ses salariés et bénévoles. D'autre part, elle œuvre pour offrir à ses salariés un cadre et des conditions de travail leur permettant de disposer d'un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

### **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Consciente de la nécessité de protéger l'environnement, l'Association Petits Princes s'inscrit progressivement dans une démarche visant à réduire son impact environnemental dans le cadre de son fonctionnement, notamment, en entamant la digitalisation de certains de ses process ainsi qu'en adoptant et diffusant de bonnes pratiques numériques responsables.

### **PROTECTION DES ACTIFS**

Chaque salarié, bénévole et administrateur de l'Association Petits Princes est encouragé à adopter une conduite responsable afin, d'une part, de limiter le gaspillage des ressources, qu'elles soient matérielles ou immatérielles et, d'autre part, de veiller à leur préservation contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement et d'utilisation à des fins personnelles.